

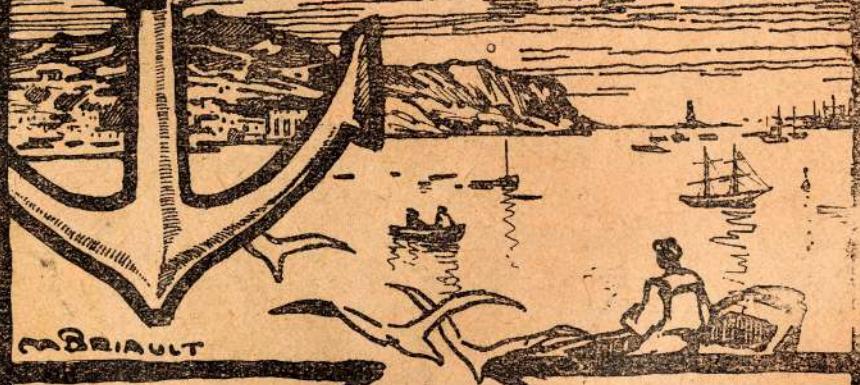


BULLETIN MENSUEL
9me Année
N° 107

Du 15 NOVEMBRE
au 15 DÉCEMBRE
1932



LE FOYER PAROISSIAL



M. BRAULT

ABONNEMENT
(servi par la Poste)
FRANCE . . 10 fr.
ETRANGER.. 12 fr.

ADMINISTRATION
au Presbytère
de Saint-Pierre





Evitez l'Indigence à 65 ans

Procurez-vous le confort et l'indépendance pour vos vieux jours avec l'argent que vous pourriez facilement épargner sur votre salaire.

La POLICE IMPERIAL A RENTE DE RETRAITE

assurera cet heureux résultat. De plus avez-vous songé ce que deviendraient les vôtres si vous mourriez prématurément ? C'est une question que tout homme prudent doit se poser. Si vous n'y pourvoyez pas, votre négligence peut entraîner des conséquences pour le moins aussi graves que celle de la mort : l'e vieil âge.

Vous pouvez vous prémunir contre ces deux éventualités — les deux plus grandes de la vie humaine — au moyen d'une police de l'IMPERIAL.

Pour détails complets s'adresser à :

**M. Pierre ANDRIEUX, Représentant spécial
de l'Imperial Life Assurance Company of Canada.**



LESPAGNOL FRERES

QUAI DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

Grand choix de linoleums

Passages toile cirée - Carpettes linoleum - Carpettes de laine

ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs

Essences - Huile de lin - Mastie - Vernis,

Verre ordinaire et imprimé, etc.

Articles de chasse

Plomb - Cartouches - Capsules, etc.

Outils tous genres

Marque « Stanley »

Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAISNS

CABINETS INODERES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères

CRAWFORD - Enterorise - RICHMOND

AGENTS DES USINES RENAULT

Groupes électrogènes - Moteurs Industriels - Moteurs Marins
à Essence et Huile lourde

Devis et renseignements gratuits

Consultez nos Prix



Propriété
Publique



:: Les Produits NESTLÉ sont les meilleurs ::

LINGERIE pour Hommes.

Dames et Enfants
Bonneterie - Epicerie

PETIT CARNET

DE

Timbres de Commerce Libres

Offert par

M^{lle} Georgina Detcheverry

Commerçante

Dans ce carnet le client groupe avec soin les timbres offerts par notre Maison et viendra nous réclamer la prime lorsqu'il y aura droit

Réclamez les timbres en faisant vos achats

Et donnez la préférence à la Maison qui les offre

Commission - Consignation

A. Grimaux & Cie.

Boulangerie - Epicerie
Grains et Farines en gros et en détail.

Biscuits et Bonbons en stock et sur commande.

H.-A. PATUREL, St-Pierre

Commissions - Consignations

Gros & Détail

Alimentation, Vins, Liqueurs,
Tissus, Confections, Chaussures,
Parfums de Luxe,
Farines, Grains, Foin.

Employez l'eau de Javelle

“ LA PARISIENNE ”.

C'est la meilleure.

Chез Albert Briand,



Lisez ça, s. v. p. !

Le mois prochain, *Le Foyer paroissial* entrera dans sa dixième année.

Sauf ceux qui sont partis pour le grand voyage, les Abonnés du début lui sont restés fidèles ; et leur nombre a augmenté d'année en année.

On aime cet « Agent de liaison » entre l'Eglise et la Famille. Par lui, on est renseigné sur tant de choses qu'il faut savoir !

Et puis, il rend service et fait plaisir à ceux des nôtres qui sont en France, au Canada, ou aux Etats-Unis en leur apportant les échos de la vie Saint-Pierraise.

Pour ces motifs, Chers Abonnés, vous renouvellerez cette année encore votre abonnement. Et pourquoi ne procureriez-vous pas un abonnement à tel parent, à tel ami, à telle famille pauvre — comme surprise ou cadeau de nouvel an ?.. Ce serait assurément contribuer à une œuvre d'apostolat et en même temps nous aider à faire face plus facilement aux charges financières.

Les abonnements partent de Janvier ; ils sont servis par la poste.

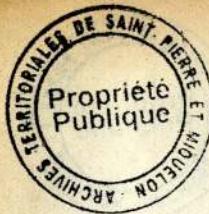
FRANCE : 10 fr. (Bienfaiteurs 20 fr.)

ETATS-UNIS : \$ 1.00. — CANADA : 80 cents.

Le Numéro : 10 fr. 80. Dépot à St-Pierre chez M. Albert Briand.

N. B. -- Voulez-vous recevoir les 9 dernières années, de 1924 à 1932 ? — Procurez-vous la collection des N°s parus.

Une année : 6 fr. - La collection complète : 50 fr.



Calendrier du Mois de Décembre 1932

1 Jeudi. — Le soir, à 8 h., réunion de l'*Heure Sainte* pour les hommes de la Confrérie du St-Sacrement.

2 Vendredi. — 1^{er} du mois. — A 7 h., messe de l'Association du Sacré-Cœur. — Le soir, à 8 h., Office.

3 Samedi. — A 7 h., messe de la Confrérie du Rosaire. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

4 Dimanche. — Exposition du T. S. Sacrement à la grand'messe et aux vêpres. — Solennité de St François-Xavier, *Fête patronale de l'Œuvre de la Propagation de la Foi*. — A 6 h. ½, messe et comm. des Hommes de la conf. du St-Sacrement. — Aux vêpres, sermon : quête pour l'Œuvre des Missions par les Dames Zélatrices de la Propagation de la Foi ; puis procession mensuelle du Rosaire.

6 Mardi. — St Nicélos, év. et conf. — Le soir, à 8 h., réunion des dames catéchistes au Foyer paroissial.

8 Jeudi. — L'Immaculée Conception. — A 7 h., messe et comm. gén. des E. de M. — Le soir, à 6 h., ouverture de la retraite des E. de M. ; instruction et salut.

La retraite aura lieu vendredi et samedi, avec messe à 7 h., et le soir, à 6 h., courte instruction et salut. — Toutes les jeunes filles de St-Pierre y sont invitées.

11 Dimanche. — SOLENNITÉ DE L'IMMACULÉE CONCEPTION. — A la messe de 8 h., comm. générale de la Ligue Eucharistique et des petits enfants arrivés à l'âge de sept ans. — A 10 h., grand'messe solennelle. — Après les vêpres, réunion des E. de M. dans la chapelle du Sacré-Cœur ; cérémonie de réception.

N. B. — Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes.

13 Mardi. — 2^{me} du mois. — Ste Lucie, v. et m. — A 7 h., messe du Tiers-Ordre.

N. B. — Mercredi, Vendredi et Samedi de cette semaine sont les Jours des Quatre Temps, avec jeûne et abstinence.

18 Dimanche. — 3^{me} du mois. — A la messe de 8 h., communion des jeunes filles. — Après les vêpres, réunion des E. de M. dans la chapelle du Sacré-Cœur.

21 Mercredi. — 3^{me} du mois — St Thomas, apôtre. — Jour de l'Association des Mères chrétiennes. — Le soir, à 8 h., Office.

24 Samedi. — Vigile de la Nativité de N.-S. — *Jeûne et abstinence*.

La journée est consacrée aux confession : Le matin, à 9 h., pour les enfants ; le soir, à partir de 3 h. jusqu'à 7 h. pour les grandes personnes ; reprise à 8 h.

N. B. — Le jeûne eucharistique part de minuit. Toutefois il est convenable de laisser un intervalle, par exemple de une à deux heures, où l'on s'abstiendra de boire ou de manger avant la messe, si l'on doit y communier.

25 Dimanche. — NOËL. — A minuit, messe pontificale aux intentions de tous les Fidèles de la colonie ; elle est suivie de deux autres messes basses.

L'*Angelus* est sonné à 7 h. — Des messes seront dites à partir de 7 h. 1/2. — A 10 h., grand'messe. — A 2 h. 1/2, vêpres pontificales, bénédiction papale et salut du T. S. Sacrement. — Après les vêpres, réunion du Tiers-Ordre dans la chapelle du Sacré-Cœur.

26 Lundi. — St Etienne, protom. — A partir d'aujourd'hui, la célébration solennelle des mariages est de nouveau permise jusqu'au mercredi des Cendres.



27 Mardi. — St Jean, ap. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.
28 Mercredi. — Fête des Saints Innocents. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.
31 Samedi. — St Sylvestre, pape et conf. — A 7 h., messe et communion des E. de M. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut : Chant du *Miserere* pour demander pardon à Dieu des fautes commises durant l'année, et du *Te Deum* en actions de grâces des bienfaits reçus.

LA BONNE SAGE

Les Sacrements

Le MARIAGE

L'institution du Mariage nous reporte aux origines mêmes de l'Humanité.

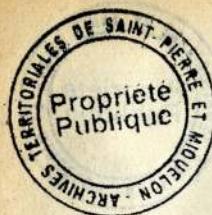
Dans le plan général de la Création, la vie, déposée dans les premiers êtres organisés — plantes et animaux — est transmise par eux à des êtres semblables qui les reproduisent et les multiplient, indéfiniment chacun selon son espèce.

Il en est de même pour l'homme, que Dieu, dit la Sainte Ecriture, fit à son image en lui donnant une âme intelligente, et qu'il créa « mâle et femelle »... Et il les bénit, et il leur dit : « Soyez féconds, multipliez, « remplissez la terre et soumettez-la, et dominez sur les poissons de la mer, « sur les oiseaux du ciel et sur tous l'animal qui se meut sur la terre. »

Là est l'origine du Mariage, de la Famille et de la Société.

Fait pour transmettre et propager la vie, dans l'innocence, la justice et la sainteté, le Mariage a beaucoup souffert de la chute originelle. Mais il a gardé l'essentiel du but primitif : comme Adam et Eve, père et mère du genre humain, les époux sont unis par le mariage dans une communauté de vie une et indissoluble, avec la mission sainte de peupler la terre et, par la terre, le ciel.

L'homme dépositaire de la vie, se trouve ainsi associé à l'action créa-



trice de Dieu ; il appelle à l'existence des êtres doués d'intelligence et capables d'en appeler d'autres à leur tour ; il est le pourvoyeur du Ciel. Eminente dignité des parents !

Tout ce qui, dans le mariage, est conforme à ce but supérieur, est dans l'ordre ; tout ce qui en détourne pour tomber dans un libertinage égoïste, est condamnable : telle est la règle morale qui s'impose à tous ceux qui sont mariés.

Le Mariage qui fait la famille, et la famille qui fait la société, étant de fondation divine, l'homme ne peut en modifier le but et le caractère essentiel. Sans doute, il appartient à l'Etat de protéger le mariage et la famille par des lois qui règlent les relations et les intérêts temporels des époux, des parents et des enfants. L'Etat est là dans son rôle ; mais il ne doit pas le dépasser.

Du reste, la société humaine a commencé par le mariage, et non le mariage par la société humaine : celle-ci ne peut donc prétendre au droit de faire ou défaire celui-là.

Malheureusement il en a été du mariage et de la famille comme du dogme et de la morale. A mesure que l'Humanité se dispersa par le monde, elle perdit de vue la sainteté des institutions primitives ; et, la passion aidant, on vit bientôt se répandre la polygamie, le divorce, l'adultère, le concubinage. L'union temporaire, tous abus qui ruinent la famille et qui, en se multipliant, ne tardent pas à ruiner les sociétés elles-mêmes.

Les anciens patriarches et les Juifs n'échappèrent pas complètement à ces désordres ; et la loi mosaïque toléra, sous certaines conditions, la polygamie et le divorce.

Mais lorsque parut N.-S. Jésus-Christ, il rétablit le Mariage dans sa pureté originelle et il en fit un sacrement : un sacrement obligatoire pour l'homme et la femme de religion chrétienne, qui veulent s'unir en vue de fonder une famille. La loi du Mariage tel que Dieu le fit au commencement et tel que Jésus-Christ le restaura, est donc celle-ci : un seul homme avec une seule femme , et pour toujours.

Seule, la mort de l'un des époux peut rendre à l'autre sa liberté.

Des cas peuvent surgir, cependant, où les époux sont autorisés par l'Eglise, comme par les lois civiles, à vivre séparés, - séparés de corps et de biens ; mais le mariage subsiste, et ni l'homme ni la femme ne peut contracter une nouvelle union.



Actes Paroissiaux

(DU 15 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 1932)

BAPTÈMES. — Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 16 octobre : LAMBERT, Marguerite-Marie-Françoise. Parrain : Alfred Bannier ; marraine : Marguerite Heudes. — Le 20 octobre : BRY, Raymonde-Marie. Parrain : Emile Bry ; marraine : Clémentine Coutance. — Le 23 oct. : GIRARDIN, Ghislain-Pierre-Joseph. Parrain : Olympe Lechevallier ; marraine Marie-Joséph Girardin. — LEFÈVRE, Roger-Robert-Victor. Parrain : Charles Coussart ; marraine : Léone Lefèvre. — Le 29 octobre : COLIBOEUF, Michel-René. Parrain : Louis Phiquepal d'Arusmont ; marraine : Odette Phiquepal d'Arusmont. — Le 30 octobre : ORSINI, Cécile-Marie. Parrain : Joseph Cormier ; marraine : Huberte Orsini.

MARIAGE. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement,

Le 28 octobre : DESDOUETS, Pierre-Charles, et LOCKYER, Marie-Joseph.

SÉPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

Le 14 octobre : POIRIER, Fernande-Marie, 14 ans. — Le 24 octobre : OLLIVIER Emile-Hippolyte, 56 ans. — Le 26 octobre : LEOCHE, Emile-David, 67 ans. — Le 4 novembre : COX, Benjamin, 50 ans. — Le 9 novembre : YVON, Joséphine, 80 ans. — Le 10 novembre : SOHIER, Marie, née Laborde, 80 ans.

ÉCHOS DU MOIS

(DU 15 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 1932)

Port de Saint-Pierre — Les entrées, du 15 octobre au 15 novembre, ont été de 30 vapeurs et 39 voiliers.

Accident d'auto. — C'est un matelot du chalutier « Edouard Wateau » qui en a été la victime, le 18 octobre, dans la rue du Littoral. Quoique traîné sur plusieurs mètres, le mathurin n'a subi que quelques fortes contusions. Il a été ramené à son bord, avec la perspective d'être exempt de service pendant une semaine.



Départ de Sœur Jeanne. — Le mercredi, 19 octobre, après 21 années de dévouement passées au Pensionnat, cette digne Religieuse est rentrée en France, via St-Jean de Terre-Neuve et Liverpool. Elle a pris passage sur le « Dominica », accompagnée de ses élèves jusqu'au quai d'embarquement.

Le Jour des Missions. — D'aucuns ont été surpris, à la grand'messe du dimanche 23 octobre, de voir que l'office divin était célébré avec des ornements violets. L'explication en a été donnée par le Père Letourneur dans son instruction : La messe à laquelle on assistait était célébrée pour la Propagation de la Foi, c'est-à-dire pour la conversion des Infidèles vivant en pays païens. Pour la circonstance, l'Eglise a revêtu les ornements de pénitence : elle pense à ces foules d'âmes encore plongées dans les ténèbres de l'idolâtrie et si exposées à se perdre ; et elle convie les fidèles à contribuer à leur salut par des prières et des aumônes.

La location des places à l'église. — Depuis 1926, il n'avait pas été procédé à une adjudication publique. Cette année, le Conseil de Fabrique avait décidé de recourir à ce moyen de disposer des places devenues libres. En conséquence, le dimanche 23 octobre, à l'issue des vêpres — le Saint Sacrement ayant été porté dans la chapelle du Sacré-Cœur — MM. Louis Hardy et Joseph Lefèvre, fabriciens, les ont attribuées aux plus offrants.

Rappelons que le produit de la location des bancs constitue le plus clair des ressources de l'église, en vue de son entretien et du service du culte. Rappelons aussi que la location des places, pour les messes de 8 h. et 10 h., et pour les vêpres, est devenue effective à partir du 1^{er} novembre.

A la Radio. — Le 26 octobre, 4^{me} mercredi du mois, c'est le Père Marnas qui s'est fait entendre. Continuant le sujet qu'il avait traité dans ses causeries précédentes, il a montré le lieutenant Jacques d'Arnoux, dans un combat aérien nocturne, aux prises avec le redoutable Fantomas, l'as des as de l'aviation ennemie. Son mécanicien est frappé à mort d'une balle au front; l'avion est précipité sur le sol d'une hauteur de 700 m. Et maintenant ce sont les horreurs d'une nuit tragique pour notre héros gravement blessé, qui voit venir la mort, et quelle mort ! ..

Sauvé contre toute espérance par des soldats français et transporté dans une ambulance, le lieutenant Arnoux y reçoit la visite du colonel, son père. Et c'est alors que sont révélées les circonstances merveilleuses auxquelles est attribué le salut de l'héroïque aviateur : au moment de sa chute, sa famille se trouvait à la messe et communiait; on était au premier vendredi de septembre, jour consacré au Sacré-Cœur...

— Le 9 novembre, 2^{me} mercredi du mois, la causerie prévue pour ce jour a été faite par le Père Letourneur. Deux mots : *ingratitudo et reconnaissance*,



en résument le sujet. Celui-ci a été mis en relief de façon saisissante par l'exemple de deux avares et de leur fille, — l'attitude généreuse de cette dernière fournissant une haute leçon d'humanité à l'adresse des maîtres dans leurs rapports avec les vieux serviteurs.

Toussaint et fête des Morts. — Comme chaque année, il y a eu dans la paroisse une recrudescence de piété à l'occasion de ces deux fêtes. La première, est une vraie fête de famille puisque les chrétiens savent qu'ils ont là-haut des parents, des connaissances, ne fût-ce que les petits enfants morts avec la grâce du baptême, et qu'un jour cette fête doit être la leur — au ciel !

Tout cela engage à prier pour ceux qui attendent dans le lieu de la purification ; et, il faut le dire, à St-Pierre on fait bien les choses à cet égard. Heureux les morts dont les familles sont chrétiennes ! Ils ont pu constater qu'on ne les a pas oubliés.

A l'office solennel pour les morts de la guerre — office demandé par la municipalité, auquel ont assisté les Autorités officielles — le R. P. Poisson a magnifiquement célébré nos héros disparus en rappelant aux vivants la grandeur de leur sacrifice. Que de choses touchantes, poignantes il a dit en commentant ces deux mots : Souvenez-vous !

A cause de la pluie, la procession traditionnelle au cimetière n'a pu avoir lieu. Seuls les Anciens Combattants sont allés, après l'office, déposer une couronne au pied de la grande Croix, près des tombes des St-Pierrais morts au champ d'honneur.

Incident à bord d'un chalutier. — Le 26 octobre, vers 14 heures, le chalutier espagnol « Eskual Herria » était arrivé en rade de St-Pierre, venant des bancs. Une partie de son équipage avait refusé de travailler. Après une enquête du Vice-Consul d'Espagne à St-Pierre, cinq matelots, considérés comme meneurs, ont été conduits en prison le jour même. Le lendemain, une vingtaine de leurs camarades étaient également débarqués. Le Ministre de la Marine de la République espagnole ayant autorisé leur remplacement par des Français, l'« Eskual Herria » est reparti sur les bancs le deux novembre, avec un complément d'équipage formé de 23 St-Pierrais, parmi lesquels onze inscrits maritimes qui avaient obtenu l'autorisation du Chef de Service. Le capitaine du chalutier espagnol a souscrit l'engagement de rapatrier ces marins à St-Pierre à la fin de la campagne.

Fête de Monseigneur. — La Saint-Charles a été célébrée le 4 novembre, premier vendredi du mois. A l'église d'abord, avec assistance nombreuse à la messe de 7 heures, dite par Monseigneur, et beaucoup de communions. Puis au Collège, au Pensionnat et à l'école Ste-Croisine où, avec les com-



pliments et les vœux, il y a eu de la musique, de la déclamation, des chants de circonstance, toujours dans la note d'une délicate et sincère affection filiale pour le Père des âmes.

La paroisse a eu son tour le dimanche soir, 6 novembre. Pour cette réunion, il a fallu la salle municipale des fêtes : encore s'est-elle trouvée trop petite. M. le Gouverneur p. i. et Mme Chanot, les principaux fonctionnaires et l'élite de la population se sont trouvés là pour donner à notre vénéré Préfet Apostolique un nouveau témoignage de respectueuse sympathie, à l'occasion de sa fête.

On a distribué le programme dont la première partie : chants, monologues, saynètes, était réservée aux enfants des écoles ; et ceux-ci se sont acquittés de leur tâche avec une grâce charmante.

Dans la deuxième partie, deux « Anciennes » ont enlevé avec brio une scène comique : *La Grenouille*. Puis il y a eu, faite par le Père Letourneau, une remarquable conférence, avec projections, sur l'Eglise et le travail. Quant à la partie musicale, violon et piano, son interprétation a été un régal pour les dilettantes et a recueilli, comme tout le reste, d'unanimes applaudissements.

Mentionnons encore une remarquable adresse présentée au nom de la paroisse, par M. Pierre Gervain, du Cercle Pie XI. Dans sa réponse, Monseigneur, après avoir salué et remercié M. le Gouverneur de sa présence, a eu un souvenir pour M. le Maire qu'une indisposition subite, pas grave cependant, avait empêché d'être là ; puis il a précisé le sens qui s'attache à la fête d'aujourd'hui : elle est une fête de l'AUTORITÉ. La place nous manque pour relater le magnifique commentaire qu'il a fait de ce vocable dont tant d'hommes méconnaissent la haute portée.

La fête des Saintes Reliques. — L'église de St-Pierre possède un bon nombre de Reliques précieuses : une parcelle de la Vraie Croix de Notre-Seigneur, avec des ossements de Martyrs et autres Saints canonisés. Ces Reliques reçoivent chaque année un culte spécial, à l'occasion de la fête que la Sainte Eglise leur a réservée le 5 novembre.

Parmi les Reliques exposées en ce jour à la vénération des fidèles, citons celle de Ste Rita de Cassia obtenue récemment de Rome par Mgr le Préfet Apostolique. Elle est enchaussée dans un superbe reliquaire offert par un groupe de personnes pieuses, dévouées à cette sainte Veuve. Après chaque messe et à l'issue du salut, les assistants ont eu la satisfaction de baisser la relique, présentée par un prêtre à la sainte table.

Anniversaire de l'Armistice. — Déjà quatorze ans depuis la fin de la Grande Guerre, depuis la Victoire !

A 10 h., au pied du monument des Morts, M. Chanot, Gouverneur p. i.,



a évoqué, dans un discours d'une envolée superbe, le souvenir de ceux qui sont tombés au champ d'honneur. Il a constaté que leur sacrifice, hélas ! n'a pas eu les résultats espérés, ajoutant qu'il appartient aux successeurs d'assurer définitivement à la France le bonheur et la prospérité. Encouragements patriotiques à rester unis, à tenir bon, fidèles chacun à ses devoirs, ayant à cœur de sauvegarder l'honneur de notre drapeau et à réaliser le programme résumé dans ces mots: Liberté, Égalité, Fraternité !..

Ces paroles vibrantes ont été écouteées avec une religieuse attention. Il y avait là, avec M. le Maire, Mgr le Préfet Apostolique, le groupe des Anciens Combattants, les Membres du Conseil d'Administration et du Conseil municipal, — tout le monde officiel et une partie de la population Saint-Pierraise. Des gerbes de fleurs ont été déposées devant le monument par le Gouverneur, le Maire et le Président des A. C. Après la minute de silence, le cortège s'est remis en marche avec, en tête, les clairons et les tambours et, par la rue du Onze Novembre et le quai de La Roncière, s'est dirigé vers l'Hôtel du Gouvernement. Là un vin d'honneur a terminé la matinée de la fête patriotique.

L'après-midi a été terne, à cause du mauvais temps. Il n'y a pas eu de jeux publics. A 6 h., un grand nombre de paroissiens ont assisté, à l'église, au chant du *De profundis* pour nos grands Morts, et du *Te Deum* de la reconnaissance pour la Victoire qui a terminé la Guerre.

Mouvement des passagers. — Arrivés, le 3 novembre, par le « Belle-Isle » : M. Gauthier ; Mme V. Girardin. — Le 7 novembre, par le « Rosalind » : MM. G. Briand, L. Hardy, L. Jézéquel, L. Vezina.

PARTIS, le 1er novembre, par le « Stensby » : M. et Mme Aubert de la Rue. — Le 5 novembre, par le « Belle-Isle » : MM. Bonin, Lebrun, Mac Donald, Gélos, Poirier ; Mme E. Lafourcade.

Le mari qu'il lui faut !

ELLE : il s'agit de la mère, — une mondaine :

— Mon ami, notre chère Marguerite va avoir ses vingt ans. Elle a son brevet. Depuis sa sortie de pension elle s'est encore perfectionnée dans la musique. Elle a parfaitement appris à conduire une voiture et va très bien à bicyclette. Elle aime extrêmement le tennis et s'intéresse à tous les sports. Tu te rappelles le succès qu'elle a eu au dernier bal. Que faire d'elle maintenant ?

LUI : le père, un faible qui a subi toutes les volontés de sa femme :

— Eh bien ! ma chère, il nous reste maintenant à lui trouver un mari qui sache tenir un ménage, bien faire la cuisine, raccommoder le linge et soigner les enfants !



AVIS. — Par mesure d'économie, nous nous voyons dans la nécessité de cesser, à partir du prochain N°, l'envoi du F. P. à ceux de nos Abonnés dont l'abonnement serait échu depuis plus d'un an, sans qu'il ait été fait une demande de renouvellement.

Un peu de notre Histoire (102).

1821

Comme on l'a vu, les mesures de précaution suggérées par le commandant Fayolle et recommandées aux armateurs par le ministre ne furent pas prises en considération par les pêcheurs. Ceux-ci, les trouvant peu pratiques, continuèrent leur manière de faire la pêche sans se préoccuper de rester en contact avec leur bateau par le moyen d'une ligne. Au fait, quand on pense qu'une chaloupe s'éloignait parfois de plusieurs milles de son bord pour poser ou pour lever ses lignes de fond, on ne voit pas comment il aurait filé pareille longueur de corde sans s'exposer à la casse ou à être gêné dans la manœuvre.

Quant aux pierriers, tous les bâtiments pêcheurs en furent pourvus dans la suite pour les cas de brume.

**

L'année 1821 s'ouvrait ainsi sous des perspectives satisfaisantes.

Par dépêche du 26 février, le département de la Marine et des Colonies avisait le commandant Fayolle que le commissaire de la Marine à Saint-Servan avait pu remplir le vœu des colons et le sien en accordant aux armements de St-Pierre et Miquelon la jouissance spéciale et exclusive de certaines places sur le *French Shore*: Cap de Raye, petite et grande rivière de Cod Roy, le havre de ce nom, plus quatre autres places du havre de Saint-Georges. L'industrie de la pêche allait donc pouvoir se poursuivre normalement pour le plus grand avantage de la colonie. Et dans le but de ranimer une branche de l'industrie locale trop négligée jusqu'alors, en raison des frais considérables d'exportation, le ministre Baron Portal offrait par cette même dépêche, de transporter gratuitement en France, sur des navires de l'Etat, les barils de roges préparés par les pêcheurs sédiennes. Cette nouvelle fut bien accueillie par les intéressés.

Enfin, une autre dépêche du 24 mars informait le chef de la colonie que le Roi avait décidé qu'une somme de 3,000 francs serait distribuée à titre de



gratification entre ceux des pêcheurs chargés de famille et généralement sans ressources, qui, par l'activité de leurs travaux auraient été jugés les plus dignes d'encouragement et de récompense. Promesse était faite que pareille mesure serait adoptée pour 1822 si les disponibilités le permettaient.

Le 2 mai, M. Fayolle s'empressait de porter cette décision à la connaissance de la population des deux îles, en faisant publier à son de tambour l'avis suivant :

« Le Commandant et Administrateur pour le Roi a l'honneur de prévenir ses administrés des deux îles de Saint-Pierre et Miquelon que S. E. le Ministre de la Marine et des Colonies, pour donner un témoignage de la bienveillance du Gouvernement, et dans le but de soutenir l'activité que la population sédentaire a montrée pendant l'année 1820, a demandé au Roi, par un rapport, l'autorisation que S. M. par une déclison du 22 mars a bien voulu accorder, de faire distribuer, en 1821, une somme de 3000 fr. à titre de gratification entre ceux des habitants sédentaires qui se seront livrés à la pêche avec le plus d'activité et d'intelligence.

« Le Commandant et Administrateur pour le Roi saisit cette occasion pour rappeler de nouveau à ses administrés les bontés paternelles de S. E. le Ministre de la Marine et des Colonies qui ne laisse échapper aucune occasion de soumettre à S. M. les propositions qui peuvent contribuer au bonheur de la population sédentaire des deux îles, et il connaît trop bien ses administrés pour donner de la reconnaissance dont chaque famille doit être penitrée. »

Inutile de dire que cette bonne nouvelle fut chaleureusement accueillie par les pêcheurs qui montrèrent leur reconnaissance au gouvernement en s'adonnant à leur pénible métier avec plus d'entrain que jamais.

Dans sa séance du 10 octobre suivant, le conseil du gouvernement et d'administration était appelé à répartir cette somme de 3000 fr. entre les plus méritants des pêcheurs.

Sur la proposition du commissaire des classes, il fut décidé que Miquelon et Saint-Pierre seraient traités comme une seule et même population, et que le moyen de juger de l'activité et de l'industrie des pêcheurs était de prendre le résultat de la pêche de chaque individu. Une distinction était cependant faite entre le personnel des chaloupes poulées et celui des barquettes et warys. Les patrons de ces derniers, dont les moyens sont moins avantageux que ceux des patrons des grandes chaloupes, auraient également part à ce nouveau bienfait du Gouvernement.

(A suivre)

E. S.



Un examen de conscience...

Voyons un peu : N'ai-je pas oublié de payer mon abonnement pour la présente année 1932 ? ...

Chronique de l'Ile-aux-Marins

(DU 15 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 1932)

Visite de Monseigneur. — Le dimanche 16 octobre, Mgr le Préfet Apostolique est venu à l'Ile pour présenter à la paroisse le Père Cardinal comme successeur de M. l'abbé Dugast. A la grand'messe, chantée par le nouveau curé, Monseigneur, dans une homélie sur l'évangile du jour, a fait des applications pratiques de ces paroles de Notre-Seigneur : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Départ de M. l'Abbé Dugast. — Après un séjour de quatre années dans la paroisse, pendant lesquelles il avait su se concilier l'affectionnée sympathie de tous, M. l'abbé Dugast est parti pour France par le courrier du 23 oct. Deux jours avant son départ de l'Ile, M. le Maire et ses deux adjoints étaient allés lui présenter, au presbytère, l'hommage des sentiments respectueux et les regrets de la population. De leur côté les paroissiens sont venus, la plupart en habits de travail, le saluer et lui demander de les bénir.

La Morue. — La vente reste la grosse question. Du 16 au 20 octobre, une série de belles journées a permis d'avancer la préparation. Ces jours-ci, les familles entières travaillaient sur la grave. Dieu veuille que quelques autres belles journées permettent de terminer le séchage, et surtout que de réels acheteurs enfin se présentent !

La Toussaint et la fête des Morts. — Dans la soirée du 31 octobre arrivait à l'Ile le R. Père Le Bris, afin de prêter main forte au curé pour les confessions et les cérémonies des jours suivants. En grand nombre les Iliens ont profité de sa présence pour s'approcher des sacrements.

Le 2 novembre, malgré le temps maussade, l'église était pleine à l'Office des Morts. M. le Gouverneur y était [représenté par le Docteur Phiquepal d'Arusmont, médecin des Troupes coloniales, accompagné de quelques autres personnalités officielles. A l'issue de l'Office, M. d'Arusmont, accompagné du Conseil municipal et du groupe des A. C., est allé déposer une palme au monument des Morts.

Concours de tir au fusil de guerre. — Il a eu lieu le dimanche, 13 novembre, sous la présidence de M. Sérignac, maire. Six prix ont été décernés, par ordre de mérite, à MM. L. Nicolas, Eug. Chatel, F. Tillard, C. Jugand, Aug. Laloi, J. Lehuenen père.



C'est sûr !

Nos chers Abonnés de FRANCE, du CANADA, des ETATS-UNIS — et d'AILLEURS n'oublieront pas que le moment est venu de renouveler l'abonnement au Foyer paroissial pour 1933.

MERCI !

Reçu
grand choix
de
Caoutchoucs
Overshoes
et
Bottes vernies

Albert BRIAND
à Saint-Pierre

L'achat
au comptant d'une
Paire
donne droit
à un Numéro de
Tombola

Grand choix de Jouets et Garnitures

pour ARBRES de NOËL

A Vendre à Saint-Pierre :

- Une Maison comprenant 8 appartements, rue La Fauvette.
S'adresser à Mme Vve Servain.
- Une Maison et terrain, situés rue du Réservoir.
S'adresser à M. H. Paturel-Couffon.
- Poney, cabriolet et traîneau en bon état. — *S'adresser à M. P. Saillard.*
- Une Maison, située rue Richerie. — *S'adresser à M. Constantin Marcel.*

Albert PEN, à Saint-Pierre

TAXI N° 101

JOUR et NUIT

TAXI N° 101

For day and night service



On demande :

Peut-on payer son abonnement par l'envoi de \$ 1.00 pour les ETATS-UNIS et TERRE-NEUVE, — de .80 cents pour le CANADA ?

Réponse : Sans aucun doute ; dans ce cas, faire recommander l'envoi.

Chronique de Miquelon

(DU 15 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 1932)

SÉPULTURE. — A reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,
Le 29 octobre : Roger-Georges-Joseph Detcherry, 2 mois.

**

Les Petits à la Sainte Table. — Ils étaient au nombre de neuf, le dimanche 30 octobre, admis pour la première fois au banquet Eucharistique : Marcel Detcherry, Simon Diénard, Michel Hamoniaux, Robert Poirier, Yvon Poirier, Marcel Tesnières ; Amanda Coste, Christiane Coste, Marguerite Vigneau. Belle fête pour les familles intéressées, et riche en douces émotions pour ceux qui y ont assisté !

Le mois des Morts. — On sait qu'il invite à prier pour ceux qui ne sont plus... Et l'on peut dire que ses invitations pressantes sont comprises à Miquelon, et suivies de manifestations répétées en faveur des trépassés.

La réunion de l'*Heure Sainte*, le 3 novembre, a été particulièrement émouvante : toute la paroisse était là...

L'Anniversaire de l'Armistice. — La journée du 11 nov. avait été saluée par un carillon de nos deux cloches ; le beau temps s'était mis de la partie, et les pavillons flottaient au haut des masts.

Le souvenir de la victoire n'a pas fait oublier les chers Morts de la Guerre. A 8 h. a eu lieu un service funèbre ; des places spéciales étaient réservées aux Anciens Combattants. A sortir de l'église, les paroissiens se sont réunis autour du monument des Morts. On a chanté le *De profundis* ; après quoi le curé a béni les tombes ; puis M. L. Bouroult, délégué par le Gouverneur et M. W. Detcherry, président des A. C., y ont déposé des gerbes de fleurs. Encore quelques instants de recueillement et l'impressionnante cérémonie était terminée.

Si vous le pouvez,

Assurez un abonnement au FOYER PAROISSIAL à un parent, à un ami, à une famille pauvre !...

L'attraction de vos Cartes de Souhaits !



avant la presse du temps de Noël.

Voyez ce baby ! Et dites-vous que vos clichés personnels vous permettent d'offrir des souvenirs semblables à l'occasion de Noël et du Nouvel An.

Et cela à des prix modérés.

C'est intéressant !

Et pratique !

Venez voir des modèles. Nous nous ferons un plaisir de vous aider dans le choix à faire parmi vos clichés.

* * *

Comptez sur une prompte livraison, si vous faites votre commande sans retard

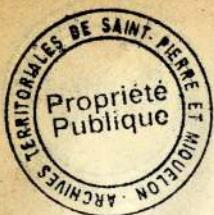
Nous pouvons fournir des agrandissements de photos d'après vos clichés : ils feront de superbes cadeaux de Noël.

Autre cadeau de choix : un de nos nouveaux appareils **KODAK** six-16 !

Attention ! — Toute personne qui nous confiera quatre rouleaux de pellicules à développer et à imprimer — *d'ici le 1^{er} février* — aura droit à un splendide agrandissement, d'après le cliché qu'elle aura fourni.

Léon BRIAND, Photographe, à Saint-Pierre.





SALON DE LECTURE

CONFORT MODERNE

BORDEAUX 25. 58 A

ENGLISH SPOKEN

SE HABLA ESPANOL

AD. TÉLÉG : PYRÉNOTEL-BORDEAUX

BORDEAUX

HOTEL & RESTAURANT DES PYRÉNÉES

12 & 14, RUE SAINT-RÉMI, 12 & 14

TÉLÉPH. 45.50 •

A. LAFARGUETTE
PROPRIÉTAIRE

EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE

CHAUFFAGE CENTRAL

TÉLÉPHONE DANS TOUTES LES CHAMBRES

Machines à écrire « REMINGTON »

— Rubans à machine — Papier tous genres —

Machines à calculer « DALTON »

Représentants : La MORUE FRANÇAISE

Saint-Pierre

Chez Albert OZON

Gramophones - Saxophonie
Brunswick Panatrop

Eugène DAVID

Salon de Coiffure

Maison Claireaux

Rue Sadi-Carnot.

A Louer Une Maison meublée, tout confort ; en entier, ou en partie pour Bureau. — S'adresser, à Madame F. Rosse.

**

Avis. Il a été perdu en dehors de l'église, UN CHAPELET.
Le rapporter à Mme Joseph Lefèvre, contre récompense.



SAINT-PIERRE (Iles Saint-Pierre et Miquelon)

J. Nicolas,

Vins et Liqueurs - Alimentation
Articles de fumeurs - Sacs et papiers
d'emballage - Cigarettes Nationales.

Le meilleur des reconstituants

VIN DU CAP CORSE

L. N. Mattei-Bastia
le seul véritable

La « Morue Française »

Armement à la grande pêche
et au long cours.
Approvisionnements généraux.

A. MAUFROY

Quai de la République
Commission - Représentation
Importation - Exportation.

PIERRE COGNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Légumes
Articles divers

American House

Vins et spiritueux. - Qai de la Roncière

C. P. Chartier et Cie,

Représentant de la Maison Peugeot
Bicyclettes.

L. James

Commission - Représentation

Joseph GAUTIER

Boucherie - Charcuterie - Légumes
OEufs, etc. Fournisseur des navires.

A V ndre :

Une Maison, située Rue Nielly.
S'adresser à M. Jean Olanô.

LA « MORUE FRANÇAISE »

Sous-Agence Nord
Denrées de toutes sortes.

P. Le Tiec

Alimentation générale
Produits de choix
Demi-gros et détail

PÊCHERIES DE FRANCE

Agence de St-Pierre
Commissions - Consignations - Denrées
Vins et Spiritueux

Auguste DÉROUET

Constructeur breveté de navires.
Entrepreneur en tous genres.

A. Dugué

Boucherie - Charcuterie - Légumes
OEufs, etc. - Fournisseur des navires.

C.P. Chartier et Cie,

Vins et Spiritueux.

Pension-Restaurant

Mme Cadet - Etcheverry,
Quai de la Roncière.

HOTEL ROBERT

Quai de la République

A. S. Mac Millan

General Contractor
St-Pierre et Halifax

Mme LEVAVASSEUR

Choix de Tissus - Echarpes fourrure



SAINT-PIERRE SLIPS AND STORES CO

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.350.000 FRANCS

Rue du 11 Novembre

Cales de Halage

APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL

CHARBON - CIMENT - BOIS

FOURNITURES POUR LA MARINE

CONSIGNATION : NAVIRES & CHALUTIERS

QUAIS & ENTREPOTS

AGENTS DES RADIOS AMÉRICAINS

« NATIONAL »

FOURNITURES DIVERSES POUR POSTES

DE RADIO EN STOCK ET SUR COMMANDE

Magasin de détail : Angle des Rues Nielly et du Maréchal Foch

Julien MORAZÉ Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation - Alimentation - Liqueurs
Confections - Chaussures - Fournitures en tous genres
Warehouse avec Quai

REPRÉSENTANT

Champagne : Perrier-Jouet, Victor Clicquot, Reims.

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.Y.

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Engineerinff Co, Middletown, Conn

Huiles à Machines et graisse de toutes qualités, Standard Oil Co of New-York, Socony.

Dépositaire des Cigarettes et Tabac « NATIONALE »

Poste distributeur d'ESSENCE de l'Imperial Oil Co Ltd.

— FREE AIR —

SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)

Louis Hardy Logranvillais,

AGENT Imperial Oil Limited

Great West Wine Co

Collin et Bourrisset Vins de Bourgogne

Delbeck et Cie, Reims — Champagnes

Fournier-Demars de Bourges —

Liqueurs.

Farines

Demandez la marque

« Royal Household »

Dépot chez H.-A. PATUREL

Représentant

The Ogilvie Flour Mills Co. Montréal

ALBERT BRIAND

Rue de la Poudrière.

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

HOTEL LALANNE

QUAI DE LA RONCIÈRE



— 283 —

VÊTEMENTS TIP TOP



Tous ces tissus sont de la meilleure qualité dans un choix des plus jolies nuances.



Et vous avez à votre disposition le catalogue des nouveaux modèles où vous pourrez choisir le complet ou le pardessus de votre désir.

Venez faire votre Choix Chez **Etienne DAGUERRE**

Agent exclusif de TIP TOP à SAINT-PIERRE & MIQUELON .



Imp. du « Foyer Paroissial » . -- Le Gérant : J. Cardinal.



La BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Siège Social à TORONTO, Canada.

Il est du devoir de chacun, tant pour son pays que pour lui-même de mettre régulièrement en réserve une partie du produit de son travail. Ouvrez donc un compte d'épargne dans notre banque où, en toute sécurité, vos fonds vous rapporteront des intérêts aux taux en cours.

Nous sommes organisés de façon à vous donner entière satisfaction en ce qui concerne toutes les opérations de Banque, y compris la vente de traites ou de chèques, ainsi que les chèques de voyageurs et les lettres de crédit.

Nous sommes à votre entière disposition pour tous renseignements utiles ; et nous vous invitons à venir sans hésitation, nous consulter au sujet des opérations qui pourraient vous intéresser. Notre meilleur accueil vous est, du reste, tout particulièrement réservé.

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Capital versé : 30 Millions de Dollars

Fonds de Réserve : 30 Millions de Dollars

St-Pierre & Miquelon

P. R. HAMEL

Directeur.